

L'ÉDITORIAL : numérique et vieillissement

Aurélien BORDET, Responsable de l'axe Action & Management publics du GEAE

A l'heure où le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale mercredi 17 septembre 2014, le numérique pourrait bien se révéler un atout pour les territoires qui doivent faire face au vieillissement de leur population. L'impact du numérique se mesure à trois niveaux : une offre de services enrichie, un levier de mutualisation des services et un outil de coordination entre les acteurs.

Premier point, le numérique favorise le maintien à domicile notamment grâce à la domotique avancée, aux compteurs intelligents, aux équipements destinés à signaler des dangers éventuels comme des incendies ou des fuites d'eau... Au-delà, le numérique contribue aussi à relier l'habitat avec l'extérieur, par exemple par le biais de systèmes d'alerte de suspicion de chute.

Deuxième point, le numérique transforme la manière dont les politiques du vieillissement sont mises en œuvre. La création d'une plate-forme de téléassistance permet ainsi de massifier le suivi des seniors tout en s'inscrivant en complémentarité avec les relations de voisinage. Si un senior ne répond pas à un

appel de courtoisie passé par la plate-forme, cette dernière peut contacter un voisin chargé de vérifier si tout va bien au domicile de la personne !

Troisième point, le numérique présente un intérêt en termes de coordination des différents intervenants. L'information transmise par un médaillon anti-chutes peut par exemple être diffusée simultanément aux secours et aux proches.

On l'a compris, le numérique permet conjointement d'améliorer le service rendu à l'utilisateur et de rendre plus efficace le système dans son ensemble. Mais, pour cela, il convient de sortir du cycle interminable des expérimentations pour passer des paroles aux actes. Le retard qu'a pris la loi d'adaptation au vieillissement, dont les premiers décrets d'application ne devraient pas paraître avant le premier semestre 2015, n'invite pourtant pas particulièrement à l'optimisme... Gageons que la multiplication des réflexions sur le sujet – et le GEAE y prendra volontiers sa part – permettra d'inverser la tendance ! ■

LE CHIFFRE-CLÉ

0,8938

C'est l'index de développement de l'e-gouvernement de la France selon les Nations Unies en 2014. La France se classe à la 4^e position, après la Corée du Sud, l'Australie et Singapour.

Recevoir la lettre du GEAE

Pour être informé des travaux du groupe et de l'actualité de l'administration électronique, inscrivez-vous sur :

www.geae.fr/newsletter.html

Plus d'infos sur le GEAE



www.geae.fr



contact@geae.fr



+33 9 50 08 87 22

LE POINT SUR... OpenFisca



La complexité du système socio-fiscal français fait souvent l'objet de critiques. Il est parfois difficile de s'y retrouver, tant au niveau des règles d'imposition que de celles relatives aux prestations sociales. Afin de palier la difficulté que pourraient avoir les citoyens à appréhender plus simplement ce système socio-fiscal, un moteur ouvert de simulation a été développé : OpenFisca.

Grâce à OpenFisca, il est possible de simuler la situation socio-fiscale de son foyer et d'en avoir une visualisation graphique. La simulation tient compte de paramètres tels

que la composition du foyer, le statut marital, les revenus d'activité imposables, le statut d'auto-entrepreneur etc.

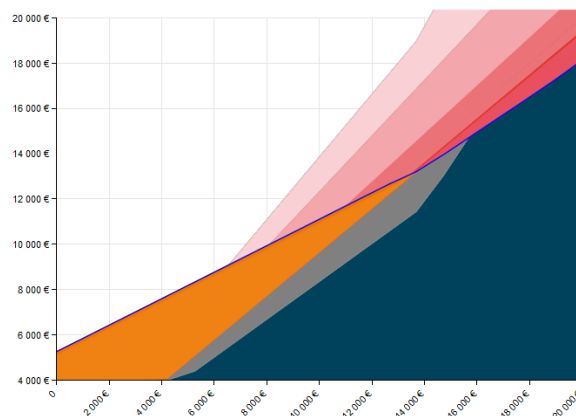
L'un des intérêts d'OpenFisca est d'offrir un outil pédagogique à destination des particuliers afin qu'ils puissent, à partir des hypothèses les plus courantes, analyser de façon simple leur situation socio-fiscale. Ainsi, sur un même graphique (cf. illustration ci-contre), il est possible de visualiser à la fois la part des cotisations sociales salariées et patronales, de la CSG ainsi que son impôt sur le revenu. Il est dès lors aisé de voir l'impact d'une mesure comme la hausse des cotisations sociales.

Par ailleurs, OpenFisca a l'avantage d'être un moteur ouvert. Il peut donc bénéficier de contributions libres afin de l'adapter et de l'utiliser dans des contextes spécifiques. Il a par exemple été utilisé lors du hackathon OpenFisca du 14 mars 2014 pour simuler la proposition de réforme du quotient familial. Il peut également être adapté à d'autres systèmes socio-fiscaux. Une version tunisienne d'OpenFisca est ainsi en cours de développement.

L'un des développeurs d'origine d'OpenFisca, Mahdi BEN JELLOUL, a accepté de répondre à quelques questions du GEAE sur OpenFisca :

Qu'est-ce qu'OpenFisca ?

OpenFisca est un logiciel libre de microsimulation du système socio-fiscal français. Il permet de calculer l'ensemble des prestations et des prélèvements que perçoivent et paient les ménages, que ce soit au



niveau d'un cas-type ou d'un échantillon de ménages dont on aurait renseigné les caractéristiques individuelles lors d'une enquête. Il permet de réaliser aisément des réformes paramétriques et même des réformes structurelles si l'on est un peu programmeur.

À qui s'adresse ce logiciel ?

Il s'adresse d'abord aux chercheurs et aux administrations qui étudient ou élaborent les réformes afin de pouvoir en analyser les impacts et les chiffrer. Mais OpenFisca fonctionne comme un moteur de calcul, il peut donc être utile à n'importe quel acteur qui aurait besoin de connaître précisément la valeur de tel impôt ou telle prestation pour un ménage particulier.

Comment est née l'idée d'effectuer des simulations du système socio-fiscal français ?

La réponse à cette question est dans la réponse à la question précédente. Clément Schaf et moi-même qui sommes à l'origine du logiciel avions besoin de réaliser des simulations dans le cadre de nos travaux sur la fiscalité des ménages chez France Stratégie (structure qui a remplacé le Centre d'analyse stratégique). Divers microsimulateurs étaient développés (ces logiciels existent toujours) par divers acteurs publics mais malheureusement leur code source n'est pas libre.

Quels organismes développent et s'occupent du logiciel ?

Le logiciel a été initialement développé à France Stratégie. Aujourd'hui le développement se poursuit avec un partenaire au sein de l'État, la mission Etalab du SGMAP ainsi que deux autres partenaires proches des milieux académiques : l'Institut d'économie publique (IDEP, Marseille) et l'Institut des politiques publiques (IPP, Paris).

Pourquoi avoir choisi un logiciel libre ?

Pour éviter que d'autres se retrouvent dans la même situation de tout recoder ex nihilo. Et pour tenter de créer un logiciel qui serait le fruit de la coopération avec les autres acteurs sachant que l'on ne fait que transcrire une partie de lois et règlements en code informatique.

Quelles sont les perspectives d'OpenFisca à moyen terme ?

Compléter les prestations et impôts manquants. Rajouter la fiscalité indirecte et les impôts qui dépendent de paramètres locaux (e.g. taxe d'habitation). Développer des plugins pour analyser les résultats des simulations. Le but est de créer une véritable communauté où chacun pourra suggérer des améliorations tout en contribuant dans son domaine de compétence.

Comment peut-on contribuer à améliorer OpenFisca ?

En testant le logiciel et en faisant remonter les erreurs recensées, en améliorant la prise en compte des cas complexes, en documentant les impôts et les prestations manquants, etc. Et surtout en développant des applications ou des visualisations l'utilisant comme documenté sur <http://www.openfisca.fr/> ■

Mahdi BEN JELLOUL

Fonction : Développeur initial d'OpenFisca
Organisation : France Stratégie

Biographie :
- Magistère de physique (ENS-Paris). Docteur Océanographie-Météorologie-Environnement (ENS-Paris VI)
- Maître de conférences au laboratoire de physique des océans (physique), Université de Bretagne Occidentale
- Master analyse et politique économique, École d'économie de Paris
- Cellule de contrôle des risques modélisés, Banque de France
- Chargé de mission, département économie-finance, Commissariat général à la stratégie et à la prospective

À LIRE SUR LE SITE DU GEAE

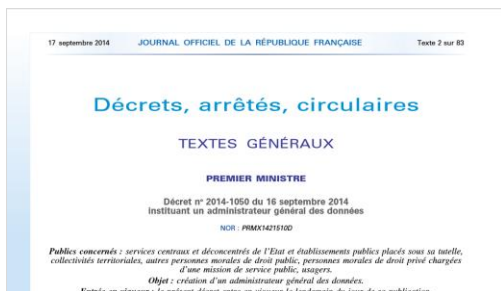
Action & Management publics : le numérique à l'appui des politiques du vieillissement



Les territoires français sont impactés de plein fouet par le vieillissement et doivent dans le même temps assumer des dépenses sociales qui vont croissantes. Dans ce contexte, le numérique pourrait bien se révéler un atout pour les collectivités. Ses apports se mesurent à trois niveaux : une offre de services enrichie, un levier de mutualisation des services et un outil de coordination entre les acteurs. ■

 Lire l'article sur le [site du GEAE](#)

L'ACTUALITÉ DE L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE



France : institution d'un administrateur général des données

En septembre, le Premier ministre a pris le décret n° 2014-1050 du 16 septembre 2014 instituant un administrateur général des données. La création de cette fonction fait suite à une communication du ministre de la décentralisation, de la réforme de l'État et de la fonction publique en Conseil des ministres le 21 mai 2014. Cet administrateur général des données (*Chief data Officer*) est placé sous l'autorité du Premier ministre et rattaché

au secrétaire général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP). Il coordonne l'action des administrations en matière de données publiques, et organise la meilleure exploitation possible de ces données.

M. Henri Verdier a été nommé administrateur général des données par arrêté du Premier ministre du 18 septembre 2014. ■

 Lire le texte du [décret n° 2014-1050 du 16 septembre 2014](#)

France : création d'un traitement automatisé réalisé à l'occasion du recensement de la population de Nouvelle-Calédonie en 2014

L'arrêté du 9 septembre 2014 vise à créer à l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE) un traitement automatisé relatif au recensement de la population de Nouvelle-Calédonie.

Ce traitement a pour finalité, conformément au décret n° 2014-569 du 2 juin 2014 fixant la date et les conditions dans lesquelles sera exécuté le recensement général de la population de Nouvelle-Calédonie en 2014, la détermination de la population légale de la Nouvelle-Calédonie, la production de statistiques sociodémographiques anonymes ainsi que la constitution d'une base de logement permettant de tirer les échantillons nécessaires aux enquêtes statistiques ultérieures. Le droit d'opposition prévu par l'article 38 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 ne s'applique pas à ce traitement. ■

France : lancement d'une concertation sur le numérique



Le Premier ministre a lancé le 4 octobre 2014 une concertation sur le numérique dont a été saisi le Conseil national du numérique (CNNum).

L'objectif est de nourrir la réflexion citoyenne sur la position de la France en matière du numérique, qu'il s'agisse de l'utilisation des données en ligne, de l'ouverture des données publiques ou de la lutte contre les contenus numériques illicites.

Pour ce faire, le CNNum a mis en place sur son site internet une plate-forme collaborative sur laquelle les débats en ligne pourront avoir lieu.

Cette concertation devrait affiner les orientations politiques en vue d'un projet de loi sur le numérique devant être présenté au Parlement en 2015. ■

En savoir plus sur le site du [CNNum](#)

France : la Commission de réflexion et de propositions sur le droit et les libertés à l'âge numérique

La Commission de réflexion sur le droit et les libertés à l'âge du numérique, installée le 11 juin 2014 à l'Assemblée nationale, est chargée d'apporter son analyse sur « la question transversale du numérique afin de mieux appréhender ces enjeux dans l'examen de l'ensemble des projets de loi ».

Cette Commission s'est déjà réunie plusieurs fois et a, en particulier, déjà émis des recommandations sur certaines dispositions du projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme. Récemment, le 1^{er} octobre 2014, elle a auditionné MM. Verdier et Trojette sur le principe de gratuité d'usage des données publiques. ■

En savoir plus sur le site de l'[Assemblée nationale](#)



Conseil d'État : étude annuelle 2014 : Le numérique et les droits fondamentaux

Le Conseil d'État consacre son étude annuelle 2014 sur « Le numérique et les droits fondamentaux ». À cet égard, le Conseil d'État propose 50 mesures permettant de concilier les bouleversements suscités par le numérique avec la protection des droits et libertés fondamentaux. ■

En savoir plus sur le site du [Conseil d'État](#)

Entrée de la France au Comité Directeur de l'Open Government Partnership

Cet été, la France a été élue pour siéger au Comité Directeur de l'Open Government Partnership (OGP). Son mandat de deux ans débute en octobre 2014. L'OGP réunit tous les décideurs nationaux qui s'engagent à mener des actions en faveur de la gouvernance ouverte et de la transparence de l'action publique. ■

En savoir davantage sur le site de l'[Open Government Partnership](#)

LA LETTRE DU GEAE

ISSN 2267-0602 – NUMÉRO 7 – SEPTEMBRE 2014

Fréquence de publication : trimestrielle - **Édition** : Groupe d'étude sur l'administration électronique - **Directeur de la publication** : Simon Caqué - **Comité de rédaction** : Comité d'orientation et de lecture du GEAE - **Le GEAE** : 37 boulevard Murat 75016 Paris - **Mai** : contact@geae.fr